

Aménagement du secteur Haxo à Golbey



Résumé non technique

Octobre 2025

1. Présentation et localisation du projet

Le secteur Haxo, centré sur l'ancienne caserne éponyme est situé à Golbey, commune des Vosges, et de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

La ville de Golbey avec ses 8 827 habitants (données INSEE 2022) est limitrophe avec celle d'Épinal.



Localisation de la commune de Golbey

Le site d'étude est composé en son cœur de l'ancienne caserne militaire Haxo.

La caserne Haxo (en référence au Général Haxo) a été construite en 1913-1914. Elle a abrité le 170^e régiment d'infanterie de la base militaire d'Épinal puis le 1^{er} régiment de tirailleurs qui a été transféré à Épinal à partir de 2001.



Plan de la caserne Haxo

Le site comprenait environ 45 bâtiments, de natures diverses :

- Équipements divers d'une base militaire (chaufferie, magasins, station-service, gymnase, stand de tir) ;
- Casernements ;
- Bâtiments administratifs ;
- Hangars (maintenance, stockage).

Il a été définitivement désaffecté par l'armée en 2012 et durant les dix dernières années, le site a été soumis à de nombreuses dégradations au travers notamment de la récupération sauvage de matériaux et du vandalisme.

Le projet d'aménagement du secteur Haxo s'inscrit dans une démarche visant à valoriser les friches afin de limiter la consommation d'espaces naturels. À ce titre, l'État a mis en place le « fonds friches » qui permet de réhabiliter les espaces dégradés, et le projet bénéficie de ce fonds.

Le secteur Haxo s'étend à environ 500 mètres à l'Ouest du centre-ville de Golbey, et il constitue un point de jonction entre des quartiers résidentiels, une zone commerciale et une zone industrielle, faisant de cet emplacement un espace stratégique à la fois pour les activités économiques et la vie quotidienne des habitants.

Cet espace est d'autre part situé à proximité de grands axes routiers :

- La RD 166A ;
- La N57 qui relie Metz à la Suisse en passant par Golbey et Epinal ;
- La Rue du Général Leclerc.

La caserne représente une emprise foncière de 13,2 ha, mais l'ensemble de la zone de l'opération d'aménagement a une superficie estimée à environ 16 hectares.

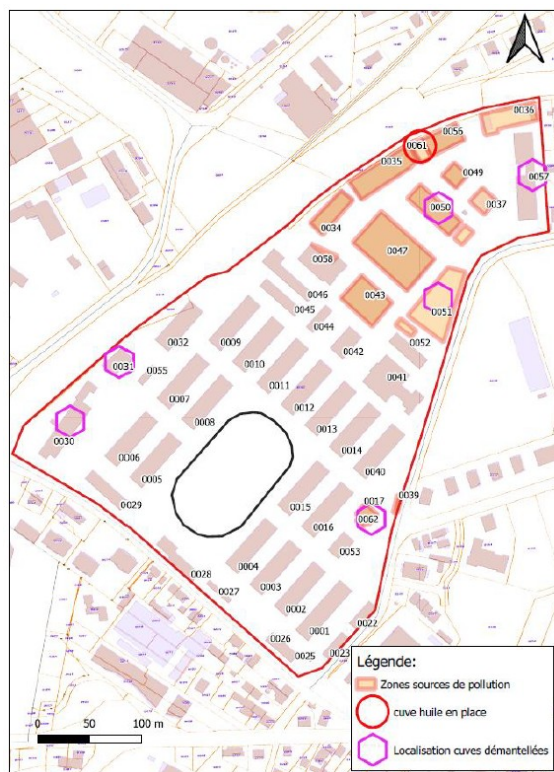
La commune est devenue propriétaire depuis l'été 2024 de l'ensemble du site qui appartenait avant à l'armée.

Les résultats des analyses sur la pollution du site ont mis en évidence 4 zones de contaminations concentrées, plus ou moins étendues :

- En bordure Est de la chaufferie centrale (**0017**), en hydrocarbures C10-C40 ;
- Au niveau de la station-service (**0051**), en hydrocarbures C10-C40 et en BTEX ;
- Au niveau de la cuve à huile enterrée (**0061**), en hydrocarbures C10-C40 ;
- Au niveau du garage (**0047**), en hydrocarbures C10-C40 ;

A noter également la présence de points ponctuels de contaminations identifiés dans les remblais :

- Au Nord-Ouest du bâtiment 6 (**006**), en métaux (arsenic, plomb, mercure), HC C10-C40 et HAP ;
- Au Nord-Ouest du bâtiment 7 (**007**), en métaux (plomb) et HC C10-C40.



Localisation des pollutions

Des traces de pollution ont aussi été observées sur les emprises de l'ancienne voie ferrée qui borde la caserne au nord-ouest.

L'Établissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE) a en charge les travaux de déconstruction et de dépollution du site à un niveau en rapport avec les usages antérieurs du site.

Il procède ainsi :

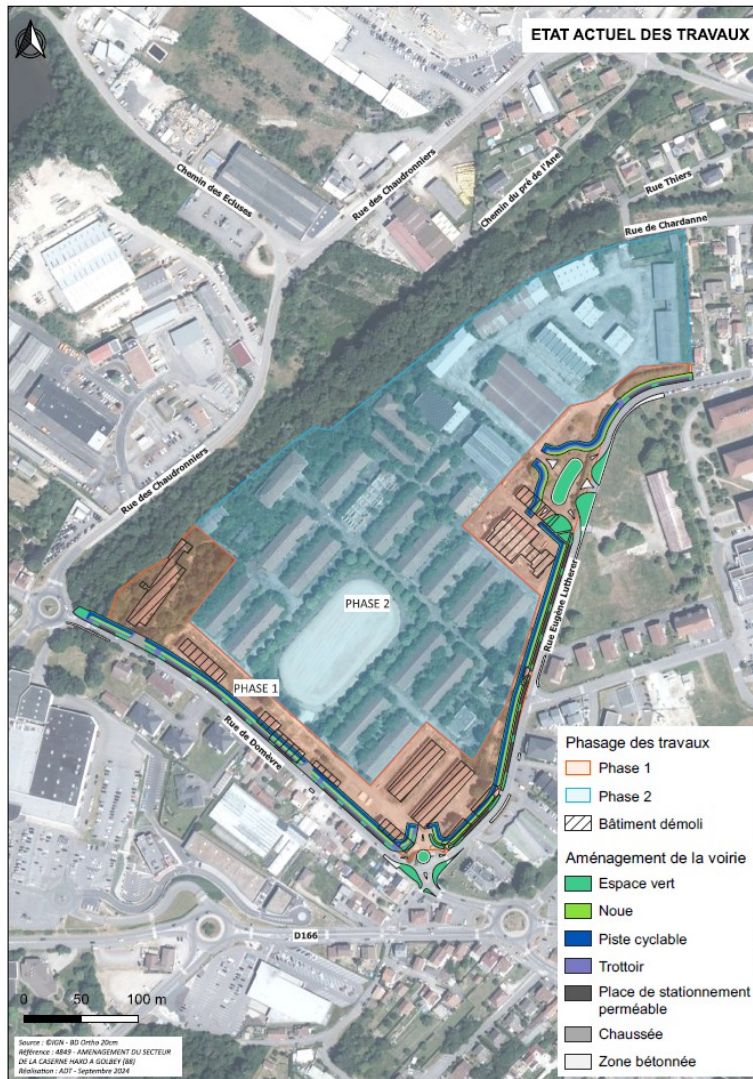
- Un curage intérieur des ouvrages ;
- Une déconstruction soignée de l'enveloppe des bâtiments ;
- Une déconstruction des superstructures et des fondations ;
- Une évacuation d'une partie des matériaux ;
- Un nivellement du site ;
- Une dépollution des sols.

Une première phase de travaux a été réalisée en 2024-2025, et une seconde phase est prévue en 2026.

La phase 1 concerne la bordure Est au niveau de la rue Eugène Lutherer et Sud le long de la rue de Domèvre.

La phase 2 concerne les emprises restantes.

Suite à cette seconde phase de travaux, la ville engagera des études complémentaires de pollution, qui permettront de préciser le programme de logements ; le nombre de logements pouvant être revu à la baisse et certains secteurs du site pouvant connaître un changement d'affectation en fonction du plan de gestion qui sera établi.



Phasage des travaux de déconstruction -dépollution

Ce projet a pour objectif de :

- Réhabiliter la friche de l'ancienne caserne Haxo ;
- Permettre aux habitants de Golbey de pouvoir profiter d'une salle de spectacle et de loisir ;
- Répondre à un besoin en logement ;
- Créer un nouveau quartier agréable et attractif.

La ville souhaite donc aménager le site avec la construction d'une salle de spectacles, de logements, de commerces et d'un parc urbain.

Plusieurs scénarios d'aménagements ont été étudiés, et le scénario d'aménagement retenu est basé sur :

- Le développement résidentiel avec la création potentiel de 300 à 350 logements, en plusieurs phases de développement, une majeure partie étant prévue en réserve foncière à court terme et moyen terme.
- La recherche d'une mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle ;

- La recherche d'une pluralité des fonctions avec notamment le développement sportif et culturel qui se fera par la création d'une salle permettant d'accueillir environ 2 500 personnes. Des commerces et des services font également partis du projet ;
- Le développement des liaisons douces pour relier les principales polarités de la Ville ;
- Certains espaces désartificialisés et aménagés avec des plantations paysagères afin de favoriser la biodiversité en ville.

L'aménagement du site doit faire l'objet d'un dossier de Zone d'Aménagement Concerté, qui précisera les caractéristiques de l'aménagement du secteur.

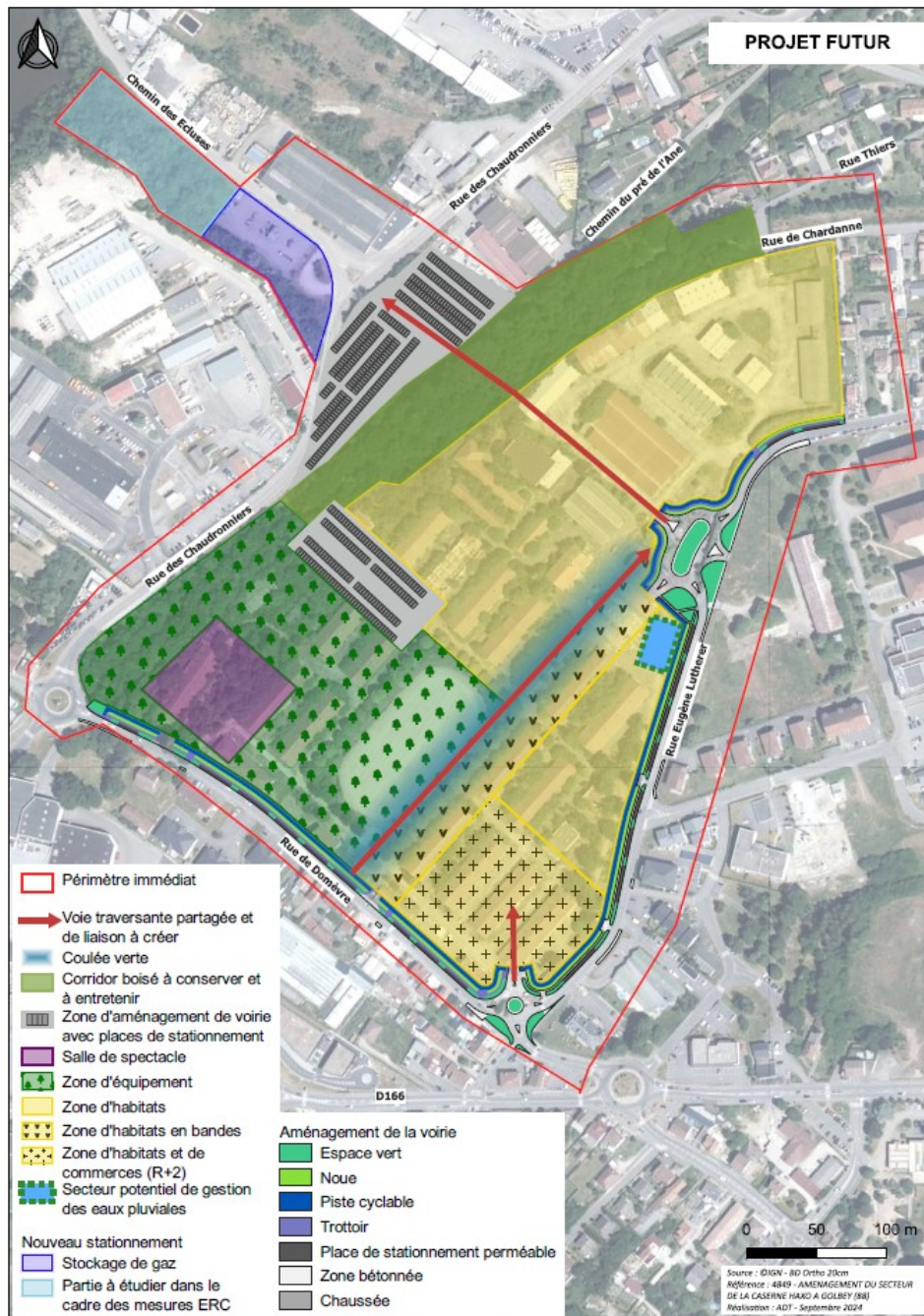


Schéma d'aménagement du secteur Haxo.

2. Etat initial de l'Environnement

A une altitude d'environ 350 m, le site est soumis aux conditions du climat lorrain, avec des précipitations annuelles cumulées de 570 mm en moyenne, réparties de façon assez homogène sur l'année.

Il repose sur les formations marno-calcaires du Muschelkalk.

Le terrain est globalement plat, avec une légère pente d'environ 2 % d'Ouest en Est. Mais l'on note l'existence d'une plateforme haute et d'une plateforme basse. Le dénivelé est de 10 mètres, un talus marquant la limite Nord-Ouest de la zone.

La zone d'étude est couverte par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse, qui a été approuvé le 18 mars 2022 pour la période 2022-2027.

Le périmètre d'étude se situe au sein du bassin versant du ruisseau d'Olima (aussi appelé Grandrupt) un affluent de la Moselle. Au sein de la zone d'étude, l'eau s'écoule majoritairement **de l'Ouest vers l'Est**.

La Moselle s'écoule à 1,2 km à l'Est de la zone d'étude, et le ruisseau d'Olima, s'écoule à 500 m au Sud-Est. La branche Sud du Canal des Vosges passe à environ 300 m au Nord-Ouest de la caserne.

Aucune zone humide remarquable mentionnée dans le SDAGE n'est située au droit du périmètre d'étude. Et le remblaiement qui a été réalisé sur ces terrains pour construire la caserne, écarte le risque de trouver sur le site même, des zones humides.

Risques :

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Moselle Centre est en vigueur sur la commune de Golbey, mais il ne concerne pas le secteur étudié.

Celui-ci est toutefois en partie concerné par un risque de remonté de nappes. Le point bas du site d'étude situé à l'Est vers la rue Lutherer peut se retrouver en partie inondé par gonflement de l'aquifère de la Moselle.

La commune de Golbey est classée au niveau 3 de l'aléa sismique, soit un **risque modéré**. Dans les zones sismiques de niveau 3, des **règles de construction parasismiques** sont applicables.

La commune est aussi soumise aux mouvements de terrain, mais le secteur Haxo n'est pas concerné.

Milieus Naturels

Les études faune-flore « 4 saisons » menées pour la ville et l'EPFGE ont permis d'identifier les enjeux de biodiversité sur le secteur.

Flore

Onze habitats naturels ont été identifiés dans la zone d'étude, et parmi ceux-ci, trois sont considérés comme patrimoniaux, mais aucun n'est prioritaire selon la Directive Habitat-Faune-Flore (DHFF) :

- **Fossé à Jonc diffus** : Habitat humide avec une flore modérément diversifiée, dominé par le Jonc diffus ;
- **Phragmitaie** : Composé principalement de roseaux à phragmites, cet habitat linéaire est en mauvais état de conservation ;

- **Alignement d'arbres** : Deux talus d'anciennes voies ferrées, plantés de chênes pédonculés, avec une végétation herbacée.

D'autres habitats non patrimoniaux ont été recensés, comme les fourrés, ronciers, boisements rudéraux, peuplement de Robinier, terrains en friche, zones rudérales, et des espaces urbains.

Deux espèces de flore patrimoniale, non protégées, ont été observées : Arabette glabre et Herniaire hirsute. Ces plantes se trouvent principalement sur le talus de l'ancienne voie ferrée.

Six espèces exotiques envahissantes ont été relevées, dont la Vergerette annuelle, la Renouée du Japon, et le Robinier faux-acacia, présentant des risques pour la biodiversité locale en raison de leur dispersion rapide.

Faune

Le site présente un intérêt certain pour l'**avifaune**, notamment pour celle inféodée aux milieux semi-ouverts et anthropiques. Les fourrés, les friches arbustives et le bâti sont en effet très favorables à plusieurs espèces patrimoniales typiques de ces milieux telles que le Verdier d'Europe, le Serin cini, le Faucon crécerelle, le Rougequeue à front blanc, la Martinet noir et l'Hirondelle de fenêtre. Avec un niveau d'intérêt moindre, les boisements présents sur la zone d'étude servent également de sites de reproduction et d'alimentation à des espèces d'oiseaux plus ou moins communes.

L'aire d'étude présente des points d'eau dispersés et variés (roselière, mare forestière, fossé, ...) favorisant le développement des **amphibiens**. Une population de Crapaud commun fréquente le site. Tous les points d'eau recensés peuvent accueillir cette espèce (caractéristiques écologiques favorables et proximité entre chaque point d'eau). En phase terrestre, la totalité du merlon boisé est favorable.

Pour les **reptiles**, les clairières, talus, bords de routes et autres milieux bâtis représentent un habitat très propice pour le Lézard des murailles dont de nombreux individus fréquentent le site. Les zones de lisières et de milieux herbacés bien développés, sont au contraire occupées par l'Orvet fragile.

Au niveau de l'**entomofaune**, l'aire d'étude du projet est globalement peu favorable à la présence de Lépidoptères rhopalocères en raison de milieux anthropisés. Pour les Odonates, le site ne présente qu'un faible intérêt avec l'absence de points d'eau permanents. Pour les Orthoptères, certains secteurs de végétation rase sont favorables à des espèces patrimoniales : la Decticelle chagrinée, le Criquet de la Palène et l'Ædipode turquoise.

Enfin, l'aire d'étude ne présente pas un intérêt très important pour les **mammifères terrestres**. La plupart des espèces recensées sont des espèces très communes.

Paysage et Patrimoine

Le site d'étude constitue un élément paysager qui se démarque au sein de l'agglomération Golbéenne.

Les éléments de la présence militaire sont encore bien visibles sur le site d'étude. On retrouve la présence de murs et de clôtures.

Aucun site archéologique n'a été recensé, et aucun site classé ou inscrit ou encore de périmètre de protection de monument Historique ne couvre le secteur.

Documents d'urbanisme

Le SCoT des Vosges centrales a fixé un objectif de 5 800 nouveaux logements, qui devront être réalisés soit par la construction neuve, soit par la réintroduction de logements vacants sur le marché. Dans ce cadre, la ville de Golbey a prévu la construction de 140 logements neufs et la rénovation de 66 logements vacants d'ici 2025, en accord avec les objectifs du PLH.

Le SCoT, à travers l'orientation 3.1 du PADD, encourage la réhabilitation des friches urbaines et industrielles, et l'aménagement du secteur Haxo sur une friche militaire s'inscrit dans cette démarche.

La révision numéro 1 du PLU finalisée fin octobre 2024 a défini 4 grandes orientations :

- Assurer une production de nouveaux logements compatibles à la fois avec le PLH et le SCoT permettant ainsi une croissance modérée de la population ;
- Améliorer le cadre de vie et valoriser les atouts du territoire ;
- Concilier un développement raisonné tout en valorisant les atouts du territoire ;
- Conforter le tissu économique du territoire.

Une attention particulière est donnée également dans le PLU révisé à la réduction de la consommation foncière sur le territoire communal.

La création du quartier Haxo a été prise en considération lors de cette révision du PLU, avec notamment une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

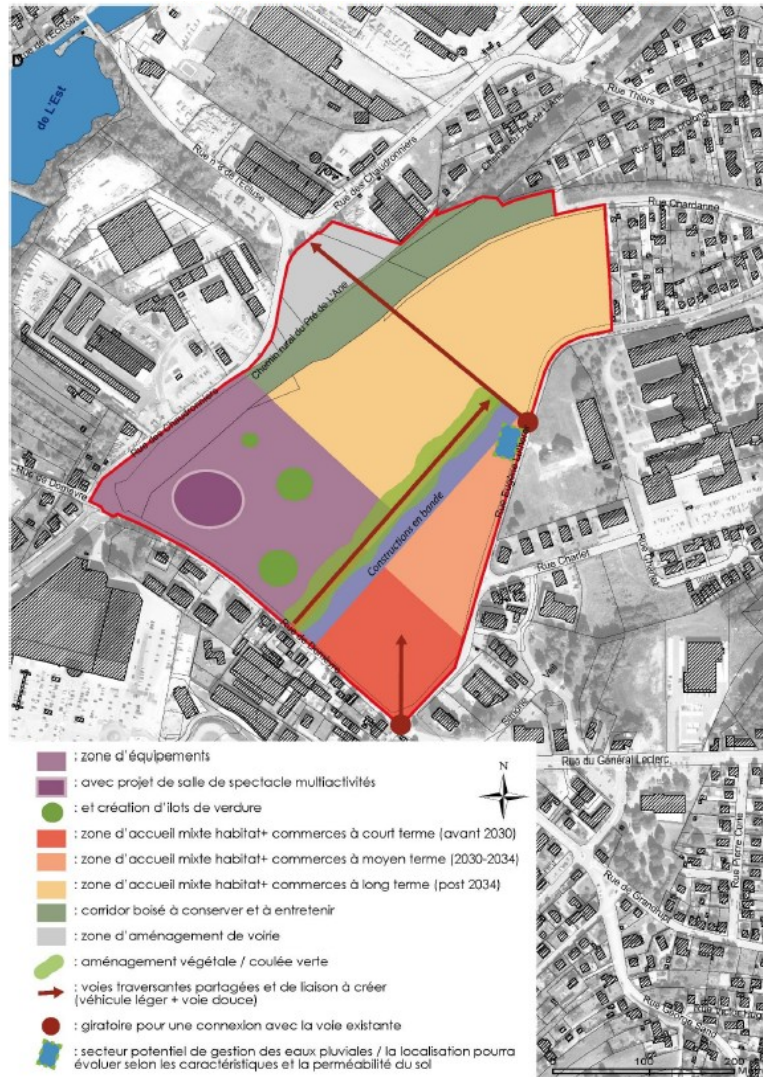


Schéma d'ensemble de l'aménagement du secteur Haxo (OAP)

La révision numéro 2 du PLU est engagée. Cette nouvelle révision vise à favoriser les mobilités douces, à désengorger les voies de circulation pour les voitures, à favoriser la création de parkings infiltrants ou d'aires de covoiturages avec des panneaux solaires. Elle doit aussi permettre de limiter la consommation énergétique des bâtiments notamment dans le cadre de la création des bâtiments du quartier Haxo.

3. Impacts potentiels sur l'environnement et mesures d'Évitement - Réduction - Compensation

Le tableau ci-dessous synthétise les impacts potentiels du projet et les mesures ERC mises en œuvre pour les différentes thématiques :

Thème	Sous-thème	Impacts potentiels	Mesures ERC
	Changement climatique	<p><u>Phase travaux</u> Les travaux de démolition et terrassement engagés sur le site sont de nature à participer au phénomène global de réchauffement climatique, en augmentant les émissions de CO₂.</p> <p><u>Mesure en phase d'exploitation</u> L'arrivée d'un équipement de type « salle de spectacle » et les nouveaux logements vont générer des besoins en énergie (chauffage, climatisation) et indirectement des émissions de CO₂, malgré les dispositions</p>	<p><u>Mesure en phase d'exploitation (R)</u> La plantation d'arbres sur les parcelles et le long de la voirie limitera le phénomène d'îlot de chaleur.</p> <p><u>Mesure en phase d'exploitation (R)</u> La révision numéro 2 du PLU permettra la construction de bâtiments qui prendront en considération les enjeux environnementaux.</p>

Milieus Physiques		prises pour garantir les performances des constructions.	
	Topographie	<p><u>Phase travaux</u> La démolition des bâtiments pourrait être de nature à modifier sensiblement la topographie du site. Les excavations prévues, consisteront à creuser et à retirer certaines couches de sol, ce qui peut modifier la pente et la structure des sols.</p>	<p><u>Phase travaux (R)</u> Les travaux réalisés en phase 1 et ceux prévus en phase 2 vont conduire à un nivellement et un réaménagement des terres, dans l'objectif de créer un terrain stable et adapté aux besoins du réaménagement.</p>
	Qualité des eaux souterraines et superficielles	<p><u>Phase travaux</u> Risque de pollution par ruissellement, lié à l'aménagement de la voie d'accès, au terrassement, au déblaiement ou au stockage de matériaux polluants.</p> <p><u>Phase d'exploitation</u> Pollution potentielle liée aux hydrocarbures sur le site</p>	<p><u>Phase travaux (R)</u> Vérification des engins, absence de stockage de produits polluants, nettoyage et vidange des engins à l'extérieur du site.</p> <p><u>Phase d'exploitation (R)</u> Captage des polluants par les noues. Gestion des eaux par un écoulement vers des noues d'infiltration.</p>
	Risques Naturels	<p><u>Phase de travaux et d'exploitation</u> Risque de remontée de nappes et risque sismique d'aléa 3</p>	<p><u>Phase travaux (R)</u> Prise en considération des règles de construction parasismique</p> <p><u>Phase d'exploitation (R)</u> Le maintien de piézomètre</p>
	Pollution des sols	<p><u>Phase travaux</u> Le revêtement de surface, les hydrocarbures ou le stockage de matériaux polluants sur le site peuvent polluer les sols.</p> <p><u>Phase exploitation</u> Les hydrocarbures peuvent polluer les sols.</p>	<p><u>Phase travaux/exploitation (R)</u> Des noues d'infiltrations, ainsi que la végétation en place sur les parcelles et au sein des noues enherbées, permettront de gérer et de tamponner les pollutions éventuelles.</p>

Impacts potentiels du projet sur le milieu physique et mesures retenues.

Thème	Sous-thème	Impacts potentiels	Mesures ERC
-------	------------	--------------------	-------------

Milieu Naturel	Milieux naturels remarquables	Aucun site Natura 2000 ou ZNIEFF n'existe sur le périmètre d'étude.	
	Habitats biologiques	<p><u>Phase travaux</u> Destruction/dégradation des habitats</p> <p>Dégradation des continuités écologiques</p>	<p><u>Phase d'exploitation (R)</u> Les alignements d'arbres situés le long de l'ancien terrain de sport seront conservés.</p>
	Flore	<p><u>Phase travaux</u> Destruction de plantes protégées/remarquables</p> <p>Propagation de plantes invasives</p>	<p><u>Phase travaux (E)</u> Conservation de la station de Gaillet de Paris</p> <p><u>Phase travaux et exploitation (R)</u> Précautions pour lutter contre l'extension des plantes invasives</p>
	Avifaune	<p><u>Phase travaux</u> Destruction/ dégradation des habitats et des individus</p> <p>Dérangement d'individus d'espèces protégées</p>	<p><u>Phase travaux (E)</u> Adaptation du calendrier des travaux</p> <p><u>Phase travaux (R)</u> Localisation de la base vie dans un secteur sans enjeux</p> <p><u>Phase travaux et exploitation (C)</u> Pose de nichoirs pour le Rougequeue noir et pour la Chouette effraie</p>
	Reptiles	<p><u>Phase travaux</u> Destruction/ dégradation des habitats et des individus</p> <p>Dérangement d'individus d'espèces protégées</p>	<p><u>Phase travaux (E)</u> Adaptation du calendrier des travaux</p> <p><u>Phase travaux (R)</u> Localisation de la base vie dans un secteur sans enjeux</p> <p>Débroussaillage permettant la fuite de</p>

			<p>la faune</p> <p><u>Phase travaux et exploitation (C)</u> Mise en place d'abris pour la petite faune</p>
	Amphibiens	<p><u>Phase travaux</u> Destruction/ dégradation des habitats et des individus</p> <p>Dérangement d'individus d'espèces protégées</p>	<p><u>Phase travaux (E)</u> Adaptation du calendrier des travaux</p> <p><u>Phase travaux (R)</u> Débroussaillage permettant la fuite de la faune</p> <p>Entretien du chantier pour éviter la formation d'ornières</p> <p><u>Phase travaux et exploitation (C)</u> Mise en place d'abris pour la petite faune</p>
	Entomofaune	<p><u>Phase travaux</u> Destruction/ dégradation des habitats et des individus</p>	<p><u>Phase travaux (E)</u> Adaptation de la période des travaux</p> <p><u>Phase travaux (R)</u> Débroussaillage permettant la fuite de la faune</p>

	Mammifères	<p><u>Phase travaux</u> Destruction/ dégradation des habitats et des individus</p> <p>Dérangement d'individus d'espèces protégées</p>	<p><u>Phase travaux (E)</u> Adaptation du calendrier des travaux</p> <p><u>Phase travaux (R)</u> Débroussaillage permettant la fuite de la faune</p> <p><u>Phase travaux et exploitation (C)</u> Mise en place d'abris pour la petite faune</p> <p>Sanctuarisation d'une cave en faveur des Chiroptères Et Pose de gîtes artificiels à Chiroptères</p>
	Trames vertes et bleues	<p><u>Phase travaux et d'exploitation</u> Une partie du Merlon (environ 6000m²) Est-Ouest destinée à la zone d'équipement et pourrait disparaître et une autre partie du merlon sera coupée par la nouvelle liaison</p>	<p><u>Phase d'exploitation (C)</u> Création d'une trame verte dans la zone d'habitat (espaces enherbés, haies...)</p>

Impacts potentiels du projet sur le milieu naturel et mesures retenues.

Thème	Sous-thème	Impacts potentiels	Mesures ERC
Milieus humains	Démographie	<u>Phase d'exploitation</u> Arrivée de nouvelles populations dues à la création de nouveaux logements	
	Activités économiques	<u>Phase d'exploitation</u> Création d'emplois sur le secteur communal	
	Tourisme	<u>Phase d'exploitation</u> Développement d'un tourisme centré vers les événements de la salle de spectacle	
	Documents d'urbanisme	<u>Phase d'exploitation</u> Projet compatible avec le PLU révisé	
	Foncier	<u>Phase d'exploitation</u> L'armée était initialement propriétaire du site	<u>Phase d'exploitation (C)</u> Acquisition de la totalité du site par la ville grâce au fond friche
	Artificialisation et imperméabilisation	<u>Phase de travaux</u> Artificialisation de la totalité du site	<u>Phase d'exploitation (R)</u> Désartificialisation d'une partie pour le parc urbain et mise en place d'aménagements permettant la désimperméabilisation (noues et coulée verte)
	Patrimoine	<u>Phase de travaux et d'exploitation</u> Un seul bâtiment sera conservé en partie sur le site	<u>Phase d'exploitation (E)</u> L'ancienne maison du colonel située à proximité du nouveau quartier Haxo a été réhabilitée.
	Trafic	<u>Phase travaux</u> Fermeture temporaire des rues Eugène Lutherer et de Domèvre entraînant un report du trafic sur les rues avoisinantes <u>Phase d'exploitation</u> Congestion au niveau des axes principaux lors des sorties de la salle de spectacle	<u>Phase d'exploitation (E)</u> Création d'une aire de covoiturage Réalisation d'une étude de trafic
	Gestion des eaux	<u>Phase travaux</u> Pollution peut affecter la qualité des eaux	<u>Phase travaux (R)</u> Mesures de précautions prises pour éviter toute

		<p><u>Phase d'exploitation</u> Gestion des eaux pluviales lors de forts intempéries</p>	<p>pollution des eaux <u>Phase d'exploitation (R)</u> Mise en place de noues, de zones filtrantes et d'un lieu pour gérer les eaux pluviales</p>
	Gestion des déchets	<p><u>Phase travaux</u> Production de déchets de plusieurs types</p>	<p><u>Phase travaux (R)</u> Les déchets non valorisables, notamment ceux impropres à être réutilisés comme remblai, seront acheminés vers des Centres d'Enfouissement Technique (CET) conformes à la réglementation.</p>
	Service et équipement	<p><u>Phase d'exploitation</u> Equipements et services situés autour du site seront impactés par l'arrivée de nouveaux habitants (écoles, commerces, ...)</p>	
	Cadre de vie	<p><u>Phase travaux</u> L'usage et le déplacement des poids lourds donneront lieu à des nuisances sonores et des pollutions notamment des poussières.</p> <p><u>Phase d'exploitation</u> Création de nouveaux commerces, parc urbain et bureaux</p>	<p><u>Phase travaux (R)</u> Mesures pour limiter les nuisances (nettoyage, adaptation des horaires, rabattement des poussières, ...)</p> <p>Réalisation d'une étude acoustique pour la salle de spectacle</p>
	Consommation énergétique	<p><u>Phase d'exploitation</u> Augmentation des consommations énergétiques avec l'accueil de nouvelles activités</p>	<p><u>Phase de travaux (R)</u> Les caractéristiques énergétiques des futurs bâtiments au sein du quartier Haxo seront imposées par le règlement de la deuxième révision du Plan Local d'Urbanisme.</p>
	Qualité de l'air	<p><u>Phase travaux</u> Augmentation de la pollution d'origine routière et des GES en lien avec le fonctionnement des engins de chantier et déplacement du personnel</p>	<p><u>Phase travaux (R)</u> Charte de chantier à faibles nuisances</p>

		<i>Phase d'exploitation</i> Augmentation de la pollution d'origine routière en lien avec la hausse du trafic lors des sorties de spectacle	
	Emission lumineuse	<i>Phase d'exploitation</i> Impact sur la faune et augmentation de la consommation d'énergie	<i>Phase d'exploitation (E et R)</i> Les éclairages LED seront placés aux endroits qui le nécessitent. Le système d'éclairage devra utiliser un éclairage diffus et réduire voire éteindre les éclairages en période nocturne.

Impacts potentiels du projet sur le milieu humain et mesures retenues.

Récapitulatif des études environnementales réalisées :

Inventaire faune-flore « 4 saisons » sur la caserne et ses abords 2023-2024

pour l'EPFGE et la ville de Golbey

Etude d'impact finalisée fin 2024, soumise pour avis à la MRAe Grand Est

La MRAe a été saisie pour avis par le Préfet de région – DREAL Grand Est – service Eau Biodiversité Paysage en charge de l'instruction des dérogations espèces protégées, le 23 juillet 2025.

Elle a émis son avis le 12 septembre 2025.

Une réponse écrite à cet avis a été rédigée par l'EPFGE et la ville.

Dossier de dérogation « espèces protégées » finalisé fin 2024.

Avis du CSPRN le 22 septembre 2025.

Une réponse écrite à cet avis a été rédigée par l'EPFGE.

